

Formation

Représentation

Question Sociales

Etudiants



Glossaire de L'Enseignement Supérieur

**+ d'infos sur:
www.fnek.fr**

AGI (Aide Globale d'Indépendance)	4
Alizé	4
APTA (American Physical Therapy Association)	4
ARS (Agence Régionale de santé)	4
BIATOSS (Bibliothécaires, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, Service de Santé)	4
C2S (Commission sectorielle de santé)	4
CA (Conseil d'Administration)	5
Cé (Confédération Étudiante)	5
CESP (Contrat d'Engagement de Service Publique)	5
CHU (Centre hospitalier universitaire)	5
CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche)	5
CNKS (Collège National de la Kinésithérapie Salariée)	5
CNOMK (Conseil National de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes)	5
CNOUS (Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires)	5
CNU (Conseil National des Universités)	6
CP (Conseil Pédagogique)	6
CPU (Conférence des Présidents d'Université)	6
CROMK (Conseil Régional de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeute)	6
CROUS (Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires)	6
DGESIP (Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle)	7

DGOS (Direction Générale de l’Offre de Soin) -----	7
DGS (Direction Générale de Santé) -----	7
DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) -----	7
EEES ou E3S (Espace Européen de l’Enseignement Supérieur --	7
EPA (Etablissement Public à caractère Administratif) -----	7
EPCSCP (Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel) -----	7
ESU (European Students’ Union) -----	8
FAGE (Fédération des Associations Générales Etudiantes) -----	8
FFMKR (Fédération Française des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs) -----	8
FNAU (Fond National d’Aide d’Urgence) -----	8
FSDIE (Fond de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes) -----	8
HAS (Haute Autorité de Santé) -----	9
HCPP (Haut Conseil des Professions Paramédicales) -----	9
IDEX (Initiative d’Excellence) -----	9
IGAENR (Inspection Générale de l’Administration de l’Education Nationale et de la Recherche) -----	9
IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) -----	9
Jo (Journal Officiel) -----	9
LABEX (Laboratoire d’Excellence) -----	10

LMD (Système Licence Master Doctorat) -----	10
MASS (Ministère des Affaires Sociales et de la Santé) -----	10
MESR (ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche)	10
MREE (Mouvement de Refus d'Encadrement des Etudiants) -----	10
OK (Objectif Kiné) -----	10
ONDPS (Observatoire National de la Démographie des Professions de Santé) -----	11
PACES (Première Année Commune aux Etudes de Santé) -----	11
PCB (Physique Chimie Biologie) -----	11
PDE (Promotion des Etudiants) -----	11
PRAG (Professeur Agrégée) -----	11
SFP (Société Française de Physiothérapie, anciennement SFKinésithérapie)-----	11
SNIFMK (Syndicat National des Instituts de Formation en Masso-Kinésithérapie)-----	12
UNCAM (Union Nationale des Caisses d'Assurances Maladie) ---	12
UNEF (Union Nationale des Etudiants de France) -----	12
UNSMKL (Union Nationale des Syndicats de Masseurs Kinésithérapeutes Libéraux) 2	

AGI (Aide Globale d'Indépendance)

Proposée par la FAGE, permettant une revalorisation des bourses sur critères sociaux par la linéarisation de ceux-ci en permettant aussi de regrouper l'aide au logement AERES (Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur) : elle évalue les unités de recherche, les formations et les établissements français à travers une politique d'indépendance, de transparence et d'impartialité. Elle sera remplacée dans la future par la loi sur l'enseignement supérieur par l'HCERES (Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur).

Alizé

Syndicat, créé en 2008 en opposition à l'ordre des MK. Il y a actuellement 2500 adhérents.

APTA (American Physical Therapy Association)

Association professionnelle représentative des physiothérapeutes aux États-Unis.

ARS (Agence Régionale de santé)

Elle remplace depuis 2009 l'ARH (agence régionale hospitalière) suite à la loi Hôpital Patient Santé Territoire (communément appelée HPST). Elle regroupe l'ensemble des moyens de l'état concernant la santé ainsi que ceux de l'assurance maladie en vue d'optimiser leur fonctionnement. Il s'agit d'une représentation du Ministère de la Santé au niveau local. Le but est d'avoir une structure unique et locale, pour que l'offre de soin corresponde au mieux au territoire.

BIATOSS (Bibliothécaires, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, Service de Santé)

Ceci représente l'ensemble du personnel non enseignant des établissements d'enseignement français.

C2S (Commission sectorielle de santé)

Rassemble toutes les associations et syndicats nationaux représentatifs des étudiants en santé adhérent à la FAGE. Le but est de travailler à l'élaboration de revendications communes en lien avec les problématiques qu'elles rencontrent et de les défendre ensemble.

CA (Conseil d'Administration)

C'est l'organe principal décisionnaire d'un établissement, présent les instituts dits associatifs, mais aussi dans chaque université (comprenant 20 à 30 personnes avec des représentants enseignants-chercheurs, BIATOSS, étudiants ainsi que des personnalités extérieures)

Cé (Confédération Étudiante)

Créée en 2003 afin de changer le syndicalisme étudiant. Elle n'est pas présente sur tout les campus de France, mais possède quand même quelques voix parmi les élus étudiants.

CESP (Contrat d'Engagement de Service Public)

C'est une mesure incitative, pour les jeunes étudiants en médecine à aller travailler en zone sous dotée, en échange d'une allocation pendant toute la durée de leurs études.

CHU (Centre hospitalier universitaire)

Hôpital lié à l'université par une convention. Il participe à la formation des futurs professionnels de santé.

CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche)

C'est un organe qui constitue à la fois un comité consultatif placé auprès du ministre et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et une juridiction administrative d'appel. Le CNESER a donc deux fonctions : l'une consultative et l'autre disciplinaire, qui ont chacune leurs spécificités.

CNKS (Collège National de la Kinésithérapie Salariée)

Syndicat qui défend et promeut l'exercice de la kinésithérapie en institut (hôpital, CRF, ifmk etc...) et organise des journées d'information et de sensibilisation

CNOMK (Conseil National de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes)

Instance créée en 2006 qui "veille au maintien des principes de moralité, de probité et de compétence indispensables à l'exercice de la masso-kinésithérapie." C'est une structure administrative et juridique. Ils ont un rôle d'accompagnement des professionnels, diffusent des recommandations de bonne pratique, veillent au respect des contrats entre les professionnels.

CNOUS (Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires)

Il répartit les subventions de l'État entre les différents CROUS. Il y a 8 élus étudiants au CNOUS.

CNU (Conseil National des Universités)

C'est une instance nationale en charge des statuts communs applicables à l'ensemble des enseignants-chercheurs, des professeurs de l'université et des maîtres de conférences. Il est divisé en 52 sections, chacune correspondant à une discipline. La kinésithérapie (pour l'instant pas pleinement universitaire) n'est pas représentée.

CP (Conseil Pédagogique)

Il est régi par l'Arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux. Le CP comporte des membres de droit dont le Président et le directeur de l'institut, ainsi que des élus représentants des étudiants et des enseignants. Réuni au moins deux fois par an, le conseil pédagogique est notamment consulté pour avis sur : le projet pédagogique de chaque année de formation (objectifs et organisation générale des études), le règlement intérieur, l'utilisation des locaux et du matériel pédagogique, les situations individuelles des étudiants.

CPU (Conférence des Présidents d'Université)

Association créée en 1971, redéfinie dans la loi «Libertés et Responsabilités des Universités» (LRU) du 10 août 2007. Elle représente les intérêts communs des établissements qu'elle rassemble, 128 aujourd'hui dont 80 universités et 21 Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES).

CROMK (Conseil Régional de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeute)

Il assure la coordination et la représentation des conseils départementaux auprès de l'ordre national.

CROUS (Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires)

Créés en 1946 ils deviennent en 1955 des établissements publics à caractère administratif. Les missions du CROUS sont : le logement, la restauration, les bourses, l'emploi, la culture, le soutien aux initiatives étudiantes, les relations internationales et le social.

DGESIP (Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle)

Sa mission est d'élaborer et de mettre en œuvre la politique relative à l'ensemble des formations postérieures au baccalauréat, initiales et continues, relevant de la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

DGOS (Direction Générale de l'Offre de Soins)

Au sein du ministère de la santé, elle a pour but avec les ARS, d'appréhender les besoins de santé à l'hôpital comme à la ville.

DGS (Direction Générale de Santé)

Est reliée au ministère de la santé. Elle est responsable des politiques de prévention et de sécurité sanitaire.

DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale)

C'est un service déconcentré de l'Etat, créé en 2009 et chargé d'appliquer sa politique dans les domaines de la jeunesse, l'action sociale, du sport et de la vie associative. Elle est placée sous l'autorité du Préfet de Région.

EES ou E3S (Espace Européen de l'Enseignement Supérieur)

La construction d'un Espace Européen de l'Enseignement Supérieur est une initiative intergouvernementale lancée à Bologne en 1999. Elle vise à améliorer la transparence entre les divers systèmes européens par des outils communs (ex : LMD, crédits ECTS...). L'objectif est de favoriser la mobilité des étudiants et améliorer l'attractivité de la zone Europe.

EPA (Etablissement Public à caractère Administratif)

C'est une instance de droit public disposant d'une certaine autonomie administrative et financière pour remplir une mission d'intérêt général, sous le contrôle de l'État ou d'une collectivité territoriale. Par exemple l'ARS, qui dépend entre autres des ministres chargés de la santé

EPCSCP (Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel)

C'est un statut spécifique aux universités et à certaines écoles qui octroie encore plus d'autonomie administrative et financière selon le principe de « responsabilités élargies » de LRU (Loi du 10 août 2007 sur l'autonomie des universités). Ils sont contrôlés par le recteur d'académie.

ESU (European Students' Union)

Créée en 2007, elle regroupe 47 fédérations étudiantes de 39 pays. Son but est de représenter et de promouvoir l'éducation, l'économie, la vie sociale et la culture des étudiants. Elle représente 11 millions d'étudiants. L'UNEF et la FAGE sont les 2 organisations qui représentent les étudiants français.

FAGE (Fédération des Associations Générales Étudiantes)

Organisation représentative d'étudiants créée en 1989, qui regroupe aujourd'hui 41 fédérations territoriales (de ville/de région) ou monodisciplinaires (la FNEK est adhérente à la FAGE). Les missions de la FAGE sont : la représentation indépendante et la défense des étudiants à l'échelle nationale et internationale, la sensibilisation des étudiants sur les questions de solidarité et de réduction des risques, l'organisation d'événement de formation des étudiants et la promotion de services à l'étudiant.

FFMKR (Fédération Française des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs)

Syndicat de kinésithérapeutes libéraux, créé en 1963 par la fusion de la « Fédération française des kinésithérapeutes de France et de la communauté » et la « Fédération des indépendants ». C'est un syndicat représentatif qui a pour mission la défense des intérêts de la profession et propose divers services à ses adhérents. Son Président actuel est Daniel Paguessorhaye.

FNAU (Fond National d'Aide d'Urgence)

C'est une aide financière d'urgence versée par le CROUS auquel l'étudiant peut recourir en cas de situation précaire. Il existe 2 FNAU : le FNAU ponctuel (tous les étudiants peuvent en faire la demande) et le FNAU annuel (réservé aux étudiants dont les formations sont gérées par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, les étudiants kinés n'y ont pas le droit).

FSDIE (Fond de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes)

Fond universitaire pour l'aide au financement de projets portés par les étudiants (culture, sport, handicap, humanitaire, santé, congrès ou autre...). Les étudiants d'IFMK liés à une université peuvent faire une demande.

HAS (Haute Autorité de Santé)

Organisme public scientifique ayant pour objectif d'améliorer la qualité des soins en santé. Elle émet des recommandations à l'usage des professionnels.

HCPP (Haut Conseil des Professions Paramédicales)

Institué par décret du 15 mai 2007, il s'agit d'une instance de réflexion commune pour les professionnels paramédicaux, dépendant du Ministère de la Santé. Il a pour missions de : promouvoir une réflexion interprofessionnelle sur «les conditions d'exercice des professions paramédicales, l'évolution de leurs métiers, la coopération entre les professionnels de santé, la répartition de leurs compétences», «la formation et les diplômes» et «la place des professions paramédicales dans le système de santé». «participer, en coordination avec la Haute Autorité de Santé (HAS), à la diffusion des recommandations de bonne pratique et à la promotion de l'évaluation des pratiques».

IDEX (Initiative d'Excellence)

Ce sont des projets français de recherche scientifique visant à développer des « pôles pluridisciplinaires d'excellence d'enseignement supérieur et de recherche de niveau mondial ». Il existe aujourd'hui 8 IDEX qui ont été validés à l'époque du gouvernement « François Fillon ».

IGAENR (Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche)

Est placée sous l'autorité directe des ministres chargés de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle exerce des fonctions de contrôle, d'étude, d'évaluation et formule des avis et propositions concernant l'ensemble du fonctionnement et de l'efficacité du système d'enseignement et de recherche

IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales)

C'est le service interministériel de contrôle, d'audit et d'évaluation des politiques sociales pour éclairer la décision publique (ex de rapports de l'IGAS : interdiction du tabac dans les lieux publics en 2006, commercialisation du médiateur en 2011 et ses conséquences...)

JO (Journal Officiel)

Publie l'ensemble des textes de loi mis en application : lois, décrets, annonces légales...

LABEX (Laboratoire d'Excellence)

Ce sont des projets français de laboratoire visant à développer l'originalité scientifique des laboratoires, l'innovation et augmenter la visibilité à l'internationale de la recherche française.

LMD (Système Licence Master Doctorat)

Standard européen de l'enseignement supérieur, ayant pour but de faciliter –entre autre - la mobilité internationale. Le LMD fait partie des engagements définis par le processus de Bologne.

MASS (Ministère des Affaires Sociales et de la Santé)

Il met en oeuvre la politique du Gouvernement dans les domaines des affaires sociales, de la solidarité et de la cohésion sociale, de la santé publique et de l'organisation du système de soins.

MESR (ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche)

Institution nationale en charge de l'Enseignement Supérieur et la Recherche, sous le contrôle du ministre de l'ESR choisit par le premier ministre. Il est assisté d'un ensemble de direction, d'inspection générale et d'organismes consultatifs. La Ministre actuelle est Geneviève FIORASO.

MREE (Mouvement de Refus d'Encadrement des Etudiants)

A débuté en 2006, en réponse à la création de l'Ordre MK. Lancé par les syndicats anti-ordre, ce mouvement avait pour objet de refuser les étudiants sur les terrains de stage – qui jusqu'alors n'avaient lieu que sur des terrains gérés par des kinés cadres de santé. Ce mouvement a entraîné un changement législatif, qui a ouvert les terrains de stages à tous les kinés DE – donc libéraux, laboratoires, terrains de sport ont été autorisés – et ont modifié les examens de passage du D.E, qui comportait deux épreuves de Mise en Situation Clinique. Celles-ci ont été supprimées, le diplôme ne nécessitant plus que le mémoire et les notes de l'année.

OK (Objectif Kiné)

Il s'agit à la fois d'une association et d'un syndicat libéral, qui a pour but la défense, la promotion, et la représentativité de la profession de masseur kinésithérapeute. Son Président actuel est Christian Boss.

ONDPS (Observatoire National de la Démographie des Professions de Santé)

Créé en 2003, est une instance de promotion, de synthèse et de diffusion des connaissances relatives à la démographie et à la formation des professions de santé

PACES (Première Année Commune aux Etudes de Santé)

Cette première année universitaire regroupe les étudiants de médecine, pharmacie, dentaire et sage-femme afin de passer un concours commun leur permettant d'accéder aux années supérieures, dont le nombre de place est limité par un numérus-clausus (nombre d'étudiant fixé par l'état en fonction des besoins du territoire)

PCB (Physique Chimie Biologie)

Concours d'entrée aux écoles de kinésithérapie basé sur le programme de première et terminale S en Physique, Chimie, Biologie. Il s'agit de la voie d'accès officielle aux études de kinésithérapie, car cette sélection est régie par l'arrêté du 23 décembre 1987 qui définit le concours PCB comme voie d'accès. Il existe plusieurs d'autres moyens de sélection pour entrée en institut : PACES, L1 STAPS, L1 Bio. Ces moyens de sélection sont encore à l'étape d'expérimentation malgré leur nombre important aujourd'hui.

PDE (Promotion des Etudiants)

Créée en 1994 cette organisation étudiante est apolitique, asyndicale et aconfessionnelle. L'association regroupe 6 associations monodisciplinaires

PRAG (Professeur Agrégée)

609CC0

Ce sont des fonctionnaires d'état présents essentiellement dans les lycées, mais aussi dans une moindre partie dans les universités et les IUT.

SFP (Société Française de Physiothérapie, anciennement SFKinésithérapie)

Créé en 1936, en même temps que la reconnaissance de notre métier, la SFP est le principal organisme scientifique en kinésithérapie de France. Ses objectifs sont la promotion de la recherche en kinésithérapie, et la gestion et la communication des connaissances scientifiques. Elle organise les Journées Francophones de la Kinésithérapie (JFK) tous les deux ans. Tous les masseurs-kinésithérapeutes et étudiants MK peuvent y adhérer. Elle compte 600 adhérents au début 2013.

SNIFMK (Syndicat National des Instituts de Formation en Masso-Kinésithérapie)

Est un syndicat qui regroupe l'ensemble les directeurs des IFMK.

UNCAM (Union Nationale des Caisses d'Assurances Maladie)

Instance de l'assurance maladie créée en 2004, qui regroupe les trois principaux régimes d'assurance maladie (général, MSA, RSI). Elle définit la politique conventionnelle avec les professionnels, et gère la prise en charge des soins par l'assurance maladie.

UNEF (Union Nationale des Étudiants de France)

Est la première organisation étudiante. Ce syndicat fut créé en 1907 et a été reconnu d'utilité publique en 1929. L'UNEF a pour objectif de représenter, d'informer et de défendre les étudiants.

UNSMKL (Union Nationale des Syndicats de Masseurs Kinésithérapeutes Libéraux)

Elle regroupe la SNMKR et Objectif Kiné dans le but de défendre les objectifs de la profession. Les revendications de l'Union : revalorisation de l'acte moyen en kinésithérapie à 20 € euros avec une lettre clef à 2,40 €, la création d'un acte spécifique nécessitant une prise en charge individuelle, notamment de thérapie manuelle à 30 euros ou l'accès en première intention pour des pathologies définies (Bronchiolite du nourrisson, traumatologie bénigne, bilans...).